REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2002-080 DU 19 FEVRIER 2002

Chargeant Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 19 Février 2002.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU Le Décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du **19 Février 2002**, Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Kamarou FASSASSI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Fait à Cotonou, le 19 février 2002

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 –CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECCAG-PDPE 4 – MMEH 4 – SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMENTS 6 -JO. 1